

**PROCES-VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 19 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept, dix-neuf juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SONTTHONNAX-LA-MONTAGNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. GARBE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 juin 2017

Etaient présents : MM GARBE Dominique, CHAPON Xavier, GINDRE Roland, MONACI Fabrice, PONCET Damien, Mmes BOISIER Corinne, DONZELLE Annie, PECHINEY Murielle, PONCET Brigitte  
Etait absente excusée : CONTET Florence

**Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du mardi 22 mai 2017**

**Désignation d'un secrétaire de séance : PONCET Damien**

**1/ TRAVAUX D'ISOLATION DE LA MAIRIE-SALLE POLYVALENTE-ECOLE – DEMANDE DE SUBVENTIONS 2017 - 24**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été prévu de réaliser des travaux d'isolation de la mairie et de la salle polyvalente ainsi que de l'école.

Ces travaux prévoient l'isolation des combles de la mairie et de l'école et le changement de deux portes de la salle polyvalente pour obtenir de meilleures performances énergétiques.

Une consultation a été lancée. Le montant total des travaux s'élève à 9 065,84 euros H.T. soit 10 879,01 euros T.T.C.

Monsieur le Maire propose de demander des soutiens financiers.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

**DECIDE** d'accepter le devis de CI FERMETURE, pour un montant des travaux de 7 470,40 euros H.T., soit 8 964,48 euros T.T.C. pour le remplacement de deux portes à la salle polyvalente,

**DECIDE** de réaliser les travaux d'isolation des combles un montant des travaux de 1 595,44 euros H.T., soit 1 914,53 euros T.T.C. pour l'achat de laine de verre pour l'isolation des combles de la mairie et de l'école,

**DECIDE** de demander un soutien financier dans le cadre de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017, pour un montant de 3 173,04 euros, soit 35 % du montant des travaux,

**DECIDE** de demander un soutien financier auprès de la communauté de communes Haut-Bugey, pour un montant de 4 079,63 euros, soit 45 % du montant des travaux,

**APPROUVE** le plan de financement de l'opération.

**DEMANDE** l'autorisation de démarrage anticipé des travaux

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

## **2/ REMISE EN ETAT DU MONUMENT AUX MORTS DE NAPT – DEMANDE DE**

### **SUBVENTIONS 2017 - 25**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été prévu de réaliser des travaux de remise en état du monument aux morts à Napt, qui prévoient la réparation de la base du monument et le regravage et peinture des lettres.

Le montant des travaux s'élève à 7 041,04 euros H.T, étant donné que le lavage complet du monument sera réalisé par la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

**DECIDE** d'accepter le devis de la MARBRERIE COCHOD pour un montant des travaux de 7 041,04 euros H.T.,

**DECIDE** de demander un soutien financier auprès de la Direction départementale de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, pour un montant de 2 816,42 euros, soit 40 % du montant des travaux,

**DECIDE** de demander un soutien financier auprès du Souvenir Français, pour un montant de 2 816,42 euros, soit 40 % du montant des travaux,

**APPROUVE** le plan de financement de l'opération,

**DEMANDE** l'autorisation de démarrage anticipé des travaux,

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

## **3/ TRAVAUX AU CIMETIERE DE NAPT – DEMANDE DE SUBVENTIONS 2017 - 26**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été prévu de réaliser dans travaux dans le cimetière de Napt, comprenant l'installation d'un columbarium et d'un jardin du souvenir.

Le montant des travaux s'élève à 5 184,50 euros H.T soit 6 221,40 euros T.T.C.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

**DECIDE** d'accepter le devis de la MARBRERIE COCHOD pour un montant des travaux de 5 184,50 euros H.T soit 6 221,40 euros T.T.C.,

**DECIDE** de demander un soutien financier dans le cadre de Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 2017, pour un montant de 2 073,80, soit 40 % du montant des travaux,

**APPROUVE** le plan de financement de l'opération,

**DEMANDE** l'autorisation de démarrage anticipé des travaux,

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

## **4/ RAPPORT DE LA CLECT**

Conformément à l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, la mission de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est de procéder à l'évaluation des charges transférées à l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique consécutivement aux transferts de compétences. A ce titre, la CLECT doit élaborer un rapport qui présente l'évaluation des charges transférées. Ce rapport constitue la référence pour déterminer le montant de l'attribution de compensation (AC) qui sera versée par l'EPCI aux communes. Le versement des attributions de compensation constitue une dépense obligatoire pour la communauté de communes.

Une fois adopté par la CLECT en son sein, le rapport est soumis aux conseils municipaux qui délibèrent sur le document proposé dans son intégralité sans possibilité d'ajout, de retrait, d'adoption partielle.

Il doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux conformément à l'article L. 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La CLECT réunie le 23 février 2017 a approuvé à l'unanimité des membres présents le rapport présenté par le cabinet KPMG, missionné à cet effet.

Le conseil municipal demande des précisions sur les calculs de ces compensations ; des prises de contact avec la CCHB sont en cours. La délibération sera prise ultérieurement.

## **5/ RAPPORT DU MAIRE SUR LE SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – ANNEE 2016**

Conformément aux articles L2224-5 et D2224-1 du code général des collectivités territoriales, le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et sur le service public de l'assainissement de l'année 2016. Il commente les données administratives, techniques et financières de ces services.

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DONNE** acte de cette présentation.

## **6/ Questions diverses**

### **6-1 Travail des commissions**

Commission « Finances » : vice-présidente : Muriel PECHINEY : RAS.

Commission « Urbanisme » : vice-président : Damien PONCET : point sur les dossiers du mois :

DEMANDE	N° DOSSIER	DEMANDEUR	TYPE DE TRAVAUX	DATE DEMANDE	REPONSE COMMUNE
DP	001 410 17 H0006	GRAND Sébastien	Création d'une fenêtre et d'une fenêtre de toit	12/05/2017	Arrêté de non opposition

Commission « Fleurissement, décoration » : vice-présidente : Florence CONTET (absente excusée)

Commission « Jeunes » : vice-présidente : Corinne BOISIER :

α Une réunion sera programmée début juillet avec les jeunes

Commission « Ecole, Enseignement » : vice-présidente : Brigitte PONCET :

α La fête de l'école est prévue le vendredi 30 juin : les boissons seront offertes par la municipalité

α Effectifs pour la rentrée 2017/2018 : 31 élèves

α Pas de sorties au gymnase d'Izernore, pour l'année scolaire 2017/2018

α Sorties centre nautique Oyonnax : 10 séances ont été demandées

α Plusieurs demandes de l'école ont été formulées :

- l'installation d'une cuve à eau pour l'Espace F Berchet pour faciliter l'arrosage de jardin

- l'installation d'un composteur – la secrétaire va se renseigner auprès de la communauté de communes Haut-Bugey

- la liste des travaux à effectuer à l'école pendant l'été sera transmise en mairie

α Le personnel enseignant a plusieurs projets : conception et réalisation d'une cabane à outils, réalisation d'un boîte à graines – les projets devront être présentés à la commission « école » ; le conseil municipal donne son accord de principe sur ces projets

α Une sortie scolaire est prévue le jeudi 22 juin prochain – la classe des « grands » se rendra à Lyon, chez leurs correspondants, et la classe des « petits » se rendra au parc des Loups.

α La réunion du COPIL aura lieu le lundi 26 juin, dont l'ordre du jour sera l'avenir des TAP.

Commission « Voiries, bois, agriculture » : vice-président : Xavier CHAPON

α Les bucherons ont commencé à sortir en MONT GRISET les pins et sapins versés par la tempête

α L'élagage des voiries et chemins va commencer fin de semaine

Commission « Bâtiment, patrimoine, accessibilité, cimetière » : vice-président : Roland GINDRE :

α Les travaux de remise en état du toit de la sacristie de l'église de Napt sont terminés

α Les volets de la salle polyvalente ont été changés

Commission « Eau, Assainissement » : vice-président : Fabrice MONACI :

α L'inauguration de la station d'épuration de Sonthonnax est prévue le samedi 7 octobre 2017 à 10h00

Commission « Travaux » : vice-président : Roland GINDRE : RAS

Commission « Matériel communal » : vice-président : Xavier CHAPON : RAS

Commission « Information, communication, site Internet » vice-présidente : Florence CONTET (absente excusée)

Urgent : chaque commission devra faire passer des informations pour le bulletin en préparation

### **6- 2 Frais de fonctionnement du RASED**

Le 6 mars 2017, le conseil municipal avait pris la décision de participer financièrement au Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté, à hauteur de **63 euros** ; il avait été demandé par Madame DARMON, psychologue scolaire du RASED, la somme de 1.50 euros par élève scolarisé, ceci afin d'acheter les tests nécessaires pour l'évaluation des compétences cognitives des enfants.

La commune de Montréal-la-Cluse, qui abrite le service du RASED dans son école, a délibéré sur une convention qui prévoit la répartition des frais ; comme pour le centre Médico-scolaire ou le service de prévention spécialisée, la commune de Montréal-la-Cluse accepte de gérer administrativement ce service commun, de faire l'avance des frais et d'appeler les communes à la participation.

Le conseil municipal n'accepte pas la participation aux frais de fonctionnement de cette structure (montant demandé pour l'école d'Heyriat : 192,60 euros pour 2017), qui est déjà en place mais réaffirme sa volonté de verser la somme de 63 euros pour l'achat des tests nécessaires à l'évaluation des compétences cognitives des enfants.

### **6- 3 ALEC – Agence Locale de l'Energie et du Climat – désignation d'un représentant**

Le conseil municipal, dans sa séance du 22 mai 2017, a décidé d'adhérer à l'ALEC.

Pour rappel, l'adhésion est de 0,10 euros /habitant ;

Corinne BOISIER accepte de représenter la commune auprès de l'ALEC.

Séance levée à 22h00